



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 4ième

étage/Floor

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Projet de modernisation du réseau	
Solicitation No. - N° de l'invitation G9292-217754/A	Amendment No. - N° modif. 014
Client Reference No. - N° de référence du client G9292-217754	Date 2022-06-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-405-40926	
File No. - N° de dossier 405zm.G9292-217754	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-07-13 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Daroz, Susany	Buyer Id - Id de l'acheteur 405zm
Telephone No. - N° de téléphone (343) 572-9410 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 14

La présente modification vise à réviser la DP.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DP

Modification #23, relativement à la question 21a.

- À l'appendice C de l'annexe A; Architecte de la transformation opérationnelle; CTO2

Supprimer : ** Un environnement de réseau d'entreprise regroupe 200 000 utilisateurs ou plus.

Insérer : ** Un environnement de réseau d'entreprise regroupe 50 000 utilisateurs ou plus.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de la transformation opérationnelle; CTC1

Supprimer : L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède une expérience professionnelle à titre d'architecte de la transformation opérationnelle dans un environnement de réseau d'entreprise regroupant 200 000 utilisateurs ou plus au cours des cinq dernières années à compter de la date d'émission de l'autorisation de tâches (AT). Cette expérience doit avoir été acquise dans le cadre d'au moins deux et d'un maximum de cinq projets* distincts.

Insérer : L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède une expérience professionnelle à titre d'architecte de la transformation opérationnelle dans un environnement de réseau d'entreprise regroupant 50 000 utilisateurs ou plus au cours des cinq dernières années à compter de la date d'émission de l'autorisation de tâches (AT). Cette expérience doit avoir été acquise dans le cadre d'au moins deux et d'un maximum de cinq projets* distincts.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de la transformation opérationnelle; CTC3

Supprimer : *** L'environnement de réseau d'entreprise doit regrouper au moins 200 000 utilisateurs.

Insérer : *** L'environnement de réseau d'entreprise doit regrouper au moins 50 000 utilisateurs.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de la transformation opérationnelle; CTC4

Supprimer : *** L'environnement de réseau d'entreprise doit regrouper au moins 200 000 utilisateurs.

Insérer : *** L'environnement de réseau d'entreprise doit regrouper au moins 50 000 utilisateurs.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de la transformation opérationnelle; CTC5

Supprimer : * L'environnement de réseau d'entreprise doit regrouper au moins 200 000 utilisateurs.

Insérer : * L'environnement de réseau d'entreprise doit regrouper au moins 50 000 utilisateurs.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de la transformation opérationnelle; CTC6

Supprimer : ** Une « entreprise » s'entend d'une organisation qui regroupe au moins 200 000 tilisateurs.

Insérer : ** Une « entreprise » s'entend d'une organisation qui regroupe au moins 50 000 utilisateurs.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de la transformation opérationnelle; CTC7

Supprimer : **Une « entreprise » s'entend d'une organisation qui regroupe au moins 200 000 utilisateurs.

Insérer : **Une « entreprise » s'entend d'une organisation qui regroupe au moins 50 000 utilisateurs.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de la transformation opérationnelle; CTC8

Supprimer : ** Une « entreprise » s'entend d'une organisation qui regroupe au moins 200 000 tilisateurs.

Insérer : ** Une « entreprise » s'entend d'une organisation qui regroupe au moins 50 000 utilisateurs.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de la transformation opérationnelle; CTC9

Supprimer : **Une « entreprise » s'entend d'une organisation qui regroupe au moins 200 000 utilisateurs

Insérer : **Une « entreprise » s'entend d'une organisation qui regroupe au moins 50 000 utilisateurs

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de technologie ; CTO3

Supprimer : **L'environnement de réseau d'entreprise doit regrouper au moins 200 000 utilisateurs.

Insérer : **L'environnement de réseau d'entreprise doit regrouper au moins 50 000 utilisateurs.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de technologie ; CTO4

Supprimer : **Une « entreprise » s'entend d'une organisation qui regroupe au moins 200 000 utilisateurs.

Insérer : **Une « entreprise » s'entend d'une organisation qui regroupe au moins 50 000 utilisateurs.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de technologie ; CTC1

Supprimer : **Une « entreprise » s'entend d'une organisation qui regroupe au moins 200 000 utilisateurs.

Insérer : **Une « entreprise » s'entend d'une organisation qui regroupe au moins 50 000 utilisateurs.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de technologie ; CTC3

Supprimer : **L'environnement de réseau d'entreprise doit regrouper au moins 200 000 utilisateurs.

Insérer : **L'environnement de réseau d'entreprise doit regrouper au moins 50 000 utilisateurs.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de technologie ; CTC4

Supprimer : **Une « entreprise » s'entend d'une organisation qui regroupe au moins 200 000 utilisateurs.

Insérer : **Une « entreprise » s'entend d'une organisation qui regroupe au moins 50 000 utilisateurs.

Modification #24, relativement à la question 21g.

- À l'appendice C de l'annexe A; Architecte de la transformation opérationnelle; CTC9

Supprimer : L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins une année d'expérience professionnelle acquise au cours des quatre dernières années à compter de la date d'émission de l'autorisation de tâches (AT) à titre d'architecte de la transformation opérationnelle de niveau 3 (B.7), dans l'établissement d'un modèle et d'une architecture infonuagique d'entreprise**.

Insérer : L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins une année d'expérience professionnelle acquise au cours des sept dernières années à compter de la date d'émission de l'autorisation de tâches (AT) à titre d'architecte de la transformation opérationnelle de niveau 3 (B.7), dans l'établissement d'un modèle et d'une architecture infonuagique d'entreprise**.

Modification #25, relativement à la question 21h.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de technologie ; CTC1; ii)

Supprimer : ii) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années à compter de la date d'émission de l'autorisation de tâches (AT);

Insérer : ii) avoir été réalisé au cours des sept dernières années à compter de la date d'émission de l'autorisation de tâches (AT);

Modification #26, relativement à la question 21j.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de technologie ; CTC2; ii)

Supprimer ii) avoir été réalisé au cours des quatre dernières années à compter de la date d'émission de l'autorisation de tâches (AT).

Insérer : ii) avoir été réalisé au cours des sept dernières années à compter de la date d'émission de l'autorisation de tâches (AT).

Modification #27, relativement à la question 21K.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de technologie ; CTC3

Supprimer : L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins cinq ans d'expérience professionnelle acquise au cours des six dernières années à compter de la date d'émission de l'autorisation de tâches (AT) à titre d'architecte de technologie de niveau 3 (I.11) dans l'analyse des besoins d'un environnement de réseau d'entreprise**.

Insérer : L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins cinq ans d'expérience professionnelle acquise au cours des quinze dernières années à compter de la date d'émission de l'autorisation de tâches (AT) à titre d'architecte de technologie de niveau 3 (I.11) dans l'analyse des besoins d'un environnement de réseau d'entreprise**.

Modification #28, relativement à la question 21I.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de technologie ; CTC4

Supprimer : L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins cinq ans d'expérience professionnelle acquise au cours des dix dernières années à compter de la date d'émission de l'autorisation de tâches (AT) à titre d'architecte de technologie de niveau 3 (I.11) dans une structure de gouvernance et de gestion de projets de TI** d'entreprise qui englobe la conception, d'un réseau d'entreprise, de même que l'architecture, l'infrastructure et les opérations connexes.

Insérer : L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins cinq ans d'expérience professionnelle acquise au cours des quinze dernières années à compter de la date d'émission de l'autorisation de tâches (AT) à titre d'architecte de technologie de niveau 3 (I.11) dans une structure de gouvernance et de gestion de projets de TI** d'entreprise qui englobe la conception, d'un réseau d'entreprise, de même que l'architecture, l'infrastructure et les opérations connexes.

Modification #29, relativement à la question 21m.

- À l'appendice C de l'annexe A ; Architecte de la transformation opérationnelle; CTC2; b)

Supprimer : b) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années à compter de la date d'émission de l'autorisation de tâches (AT).

Insérer : b) avoir été réalisé au cours des dix dernières années à compter de la date

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS RESTENT LES MÊMES